

Journée de sensibilisation

en Ille et Vilaine

MFPF - CIDF - ASFAD - AIDES 35

Prostitution

Etat des lieux partagé et perspectives

Mardi 9 décembre 2003

à RENNES

Vendre son sexe n'est jamais un choix



quand c'est votre unique solution !.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Journée prise en charge par la DDASS d'Ille et Vilaine

Avec le soutien de la Dél. Dép. aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Table des Matières

Ouverture Officielle	p.3
M. BERTRAND , Directeur Adjoint DDASS Ille et Vilaine	
Message d'accueil	p.5
Mme RUSTICHELLI , Présidente du Mouvement Français pour le Planning Familial, AD 35	
Comprendre les enjeux législatifs et les récents changements	p.6
Martine COSTES PEPLINSKI , Responsable pédagogique DE METANOYA	
Prostitution et parcours de vie	p.10
Une recherche pour la DDASS et de la DRDFE, réalisée par le CERECC-ICSH	
Laurence MOUSSET , <i>docteur en psychologie.</i>	
Table ronde	
Elus locaux : Jocelyne BOUGEARD et Sébastien SEMERIL	p.13
Police : M. BERGERON	p.14
Gendarmerie : Capitaine PIRIOUX	p.14
Tribunal : M. CALUT , procureur	p.14
Aides, Délégation d'Ille et Vilaine : Nathalie BOUHADDI-LIGER	p.14
AC-SÉ - L'ACcueil SÉcurisant pour les victimes de la Traite des Êtres Humains	p.16
Philippe THELEN , Association SPRS- ALC - NICE	
Projection : « PRISES de VIE », film de témoignages (55mn)	p.23
Ateliers 1 :	
1 - Les outils du droit commun et du droit spécifique	p.25
2 - Prostitution, comment en parler ?	p.25
3 - Prostitution visible, prostitution cachée, occasionnelle	p.27
4 - Quel travail de prévention ?	p.28
Conclusion	p.29
Clôture , Mme KIEFFER, Délégué Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité	p.31
BILAN DE LA JOURNÉE	p.33
<i>Coordonnées des partenaires impliqués en Ille et Vilaine</i>	p.35

Ouverture Officielle

M. BERTRAND,

Directeur Adjoint

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ille et Vilaine

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'être présents aussi nombreux à ce forum sur le thème de la prostitution.

Je tiens à saluer plus particulièrement la présence des représentants de la magistrature, de la gendarmerie, de la police et bien entendu à remercier la Présidente du Mouvement Français du Planning Familial d'Ille et Vilaine qui a eu la responsabilité, en partenariat avec les associations AIDES 35, le CIDF et l'ASFAD et la ville de Rennes, d'organiser cette journée de travail et de réflexion.

Cette première journée organisée dans notre département est l'aboutissement du travail d'un sous groupe de réflexion inscrivant sa démarche dans les orientations de la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes pilotée par la DRDFE.

Il me semble important de préciser que sans vouloir ignorer les problèmes spécifiques liés à la prostitution masculine, la réflexion de ce groupe de travail s'est plus spécifiquement arrêtée sur les questions relatives à la prostitution féminine.

Il s'agit bien d'affirmer que la prostitution est une forme de violence particulièrement intolérable et incontestablement l'une des formes parmi les plus douloureuses d'atteinte à la dignité de la personne humaine.

C'est une violation intolérable des droits élémentaires de la personne humaine qui repose le plus souvent sur l'exploitation des personnes en situation de vulnérabilité, fragilisées du fait de leur situation personnelle, économique ou sociale.

C'est, comme l'a qualifiée Monsieur Sarkozy, Ministre de l'Intérieur, dans son discours du 18 mars 2003 à l'Assemblée Nationale, une « forme d'esclavage ».

Sujet difficile, sensible, controversé parce que renvoyant à environnement complexe mettant en cause et à des niveaux différents, autour de la personne qui se prostitue, un ensemble d'acteurs : proxénètes, clients, aux intérêts différents mais reposant sur le même mépris de l'autre en tant que tel et renvoyant chacun d'entre nous et la communauté à la conception que nous avons de la personne humaine.

C'est pourquoi il me semblait important qu'aujourd'hui, les représentants bénévoles ou salariés des associations, les services de police et de gendarmerie, de justice et les représentants des administrations concernées se rencontrent et échangent.

Cette journée est un temps fort dans l'aboutissement du travail d'élaboration d'un état des lieux du phénomène de la prostitution dans notre département.

Il s'inscrit dans la continuité du travail engagé en 2000 avec le Centre d'Etudes et de Recherches en Cliniques Criminologiques (CERECC).

Depuis l'an 2000, les pratiques prostitutionnelles ont évolué et à ce jour comme les autres départements bretons, nous devons prendre en compte la réalité de la prostitution de rue.

C'est pourquoi je souhaite, qu'ensemble, dans le respect des missions et des compétences de chacun que :

- Nous renforçons les partenariats en les élargissant encore davantage
- Nous développons des actions d'information et de prévention des populations jeunes et étudiantes
- Nous sensibilisons les acteurs de terrain par des formations pluridisciplinaires (policiers/ gendarmes/ travailleurs sociaux...)
- Nous développons des formes d'accompagnement global des victimes dans le but de les aider à se protéger d'un milieu d'où il est difficile de sortir et de les aider à se reconstruire.

Je souhaite pleine réussite à vos travaux. Et je vous remercie de votre attention.

Message d'accueil

Mme RUSTICHELLI,

Présidente du Mouvement Français pour le Planning Familial, AD 35

Monsieur Le Directeur, je vous remercie de cette ouverture.

Je tenais, en tant que Présidente de l'association départementale du Mouvement Français pour le Planning Familial, à remercier l'ensemble de l'assemblée d'avoir répondu « présent » à notre invitation.

Il nous faut lutter contre ce phénomène appelé « prostitution », véritable esclavage sexuel des femmes (et des hommes de plus en plus), organisé par des souteneurs, bandes organisées ou mafias internationales. La prostitution est le paroxysme du « non-pouvoir » d'une femme (ou d'un homme) sur elle-même, sur son corps, son affectivité, sa vie. Faire de son sexe l'objet de l'échange « argent/plaisir » n'est jamais librement consenti. ***Choisit-on d'être prostituée et d'être vendue comme on vend du bétail à Rennes, à Angers, Lille ou ailleurs, par les spécialistes de la traite des femmes (ou des hommes) ?*** Qui souhaite ce pire destin ?

Fort de ces quelques remarques, un remerciement aux membres des associations du CIDF, de l'ASFAD, de AIDES, et du Planning Familial, professionnels, salariés ou bénévoles, qui, conscients de la réalité locale de ce phénomène prostitutionnel, ont travaillé ensemble, pour le CIDF et le Planning, depuis janvier 2002 suite au film « CHAOS », et l'ensemble des partenaires depuis le début de cette année. Démunies parfois, les associations ont mis en commun leurs questionnements, les réponses et les compétences de chacune, se sont formées, et ont permis que cette journée soit enfin réalisée dans notre département.

Un remerciement tout particulier enfin à nos partenaires : la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, les élus de la ville de Rennes, sans qui, la réflexion et la mise en œuvre n'auraient pas été possibles.

Un remerciement encore à l'ensemble des intervenants de cette journée, qui, je n'en doute pas, sauront nous informer, nous questionner peut-être et nous emmener vers une démarche commune, dans le respect des spécificités de chacun et des valeurs qu'il défend.

Je vous souhaite donc une excellente journée de travail, en espérant que les partenariats amorcés se développeront afin d'organiser un réseau concret de compétences, permettant de proposer ou d'apporter des actions de formations des différents travailleurs sociaux concernés, et des actions d'accompagnement, qu'elles soient de prévention, médicale, juridique ou sociale.

Merci de votre attention.

COMPRENDRE LES ENJEUX LÉGISLATIFS ET LES RÉCENTS CHANGEMENTS

MARTINE COSTES PEPLINSKI

Responsable pédagogique de METANOYA

Il existe aujourd'hui trois modèles législatifs pour faire face à la prostitution.

- la prohibition : la prostitution considérée comme un mal

C'est une position qui décrète l'interdiction totale de la pratique prostitutionnelle, donc la pénalisation de tous les acteurs : la personne prostituée, le proxénète et le client. Bien sûr, la sanction ne s'abattra pas aussi fortement sur les uns et sur les autres : les personnes prostituées sont toujours les plus sanctionnées dans les faits.

Pays prohibitionnistes : la quasi-totalité des Etats des USA, le Vatican, la Chine, l'Arabie Saoudite, etc.

- le réglementarisme : la prostitution considérée comme un mal nécessaire

Partant du principe «que la prostitution a toujours existé», ce régime, développé en France au XIXème siècle, prévoit un contrôle par une réglementation spécifique. Pour lutter contre la syphilis, certains députés-médecins avaient émis l'idée d'un contrôle sanitaire des personnes prostituées (pas des clients) dans des maisons agréées. Tout propriétaire d'une petite villa ou d'un hôtel pouvait demander en préfecture *une tolérance*, s'engageant à tenir les volets clos pour garantir la pudeur des passants (d'où le nom de *maisons closes*). La maison signalée aux messieurs par une lanterne rouge, la tenancière en tenait rigoureusement le registre : nom, âge, et contrôles sanitaires. Le projet initial prévoyait aussi que le nombre de clients était limité et que la personne prostituée avait le droit de refuser un client sale ou malade. C'était si joli sur le papier que cette proposition de réglementation a été reprise à l'étranger sous le nom de *modèle français*. La France a vécu sous ce régime jusqu'au 23 avril 1946.

Aujourd'hui, ce régime tend à la professionnalisation de la prostitution et du proxénétisme (Allemagne, Pays-Bas, Espagne, etc.)

- l'abolitionnisme : la prostitution considérée comme un esclavage

Le mouvement abolitionniste est né en Angleterre, sous l'impulsion d'une féministe, Joséphine BUTLER, dans le même esprit que le combat pour l'abolition de l'esclavage. Après un combat acharné pour révéler la condition des femmes enfermées dans les maisons, cette lutte aboutira en 1949 à la reconnaissance par l'ONU de la prostitution comme étant *une forme contemporaine d'esclavage* et à la mise en place le 2/12/49 d'une convention internationale dite CONVENTION POUR LA REPRESSION DE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS ET DE L'EXPLOITATION DE LA PROSTITUTION D'AUTRUI, appelée couramment *convention abolitionniste*. Cette convention considère les personnes prostituées comme toujours victimes *même quand elles sont consentantes* (art.5).

Cette approche implique de dépenaliser la prostitution pour la personne qui l'exerce (puisque'elle est victime). On supprime donc tous les règlements qui encadrent la prostitution (abolition de la réglementation) renvoyant le fait de se livrer à la prostitution à *un comportement privé*, non plus

à un comportement *délinquant ou déviant*. Les personnes prostituées devront être aidées et protégées. Ni réglementée ni interdite, la prostitution s'en trouve de fait libre pour celui ou celle qui l'exerce.

Par contre, celui qui profite de la prostitution d'autrui (le proxénète) sera sévèrement puni. En 1949, ce texte ne visait pas le client. La France signera cette convention en 1960. À ce jour, 73 pays l'ont signée.

Le cheminement de la loi française

Après un régime ultra réglementariste, la France a adopté le régime abolitionniste, par paliers.

- **13 avril 1946** : fermeture des maisons de tolérance.
- **24 avril 1946** : création d'un fichier sanitaire et social. En arrivant dans une ville, les personnes désirant se livrer à la prostitution doivent retirer une carte au commissariat. La carte est tamponnée à chaque contrôle médical. En cas de non respect de la loi, amendes lourdes et peines de prison sont prévues.
- **1960**. La France ratifie la Convention internationale du 2/12/49 :
 - création de l'OCRTEH (Office Centrale de la Répression de la Traite des Êtres Humains), l'outil policier pour lutter contre le proxénétisme.
 - suppression du fichier sanitaire et social et donc des amendes et peines de prison qui y étaient liées. À partir de ce jour, les personnes prostituées ne sont plus susceptibles d'être emprisonnées pour cause de prostitution.
 - création obligatoire dans chaque département d'un service spécialisé (SPRS¹) chargé *d'aller vers les personnes prostituées, de leur accompagnement, de leur réinsertion (si elles le demandent) et de la prévention.*
 - mesures contre le racolage pour préserver l'ordre public (la prostitution est un comportement privé qui ne doit pas déranger).
- **1970**: création de la Commission Départementale « prostitution »
- **1994** : le nouveau code pénal
 - suppression du PV pour racolage passif qui apparaît comme une sanction déguisée alors que l'activité est libre.
 - création d'un PV pour racolage de 5^{ème} classe, visant la prostitution très dérangeante.
 - au nom du droit de tout être humain à fonder une famille, suppression du *proxénétisme de cohabitation*. S'il justifie de ses propres revenus, l'époux ou concubin d'une prostituée n'est plus systématiquement proxénète.
- **2002** : face à une situation de terrain vécue comme paradoxale, les maires multiplient les arrêtés locaux. Débat pour re-pénaliser le racolage, pour lutter contre l'explosion de la traite des êtres humains à des fins de prostitution sur les trottoirs de toutes les villes de France.
- **mars 2003** : Loi sur la Sécurité Intérieure :
 - le racolage, même passif, devient un délit : 2 mois de prison et 3750€ d'amende.
 - Le propriétaire du véhicule qui sert à la prostitution est passible de proxénétisme
 - Délit de «traite des êtres humains » est instauré.
 - Protection des victimes : titre de séjour pour celles qui dénoncent leurs proxénètes.
 - Mobilisation de l'action sociale (rapport départemental annuel obligatoire).

¹ SPRS : Service de prévention et de réadaptation Sociale.

Comment comprendre cette évolution ?

1) la faible application du volet social de la convention

- Force est de constater que le cadre législatif français demeure méconnu des travailleurs sociaux dans leur ensemble. Et les récents débats et textes ajoutent à la confusion : qu'est-ce qui est autorisé, autorisable, interdit ?
- Seuls une vingtaine de services spécialisés ont été créés, puis certains ont disparu et il ne reste aujourd'hui qu'une quinzaine de départements où l'Etat manifeste sa présence.
- Auprès des personnes prostituées, là où il n'y a pas de service public, direct ou via une association, il y a parfois des associations caritatives ou militantes comme, depuis la fin des années 80, des services de prévention SIDA ou de prévention de la toxicomanie. Dans beaucoup de lieux, il n'y a personne.

2) Les effets de la lutte contre le proxénétisme sur la vie des personnes prostituées

- À la fermeture des maisons de tolérance, les tenanciers se sont reconvertis dans l'hôtellerie. Le législateur a alors créé le *proxénétisme hôtelier*. Ne pouvant plus exercer en hôtel, l'activité s'est organisée dans des appartements. On crée alors le *proxénétisme immobilier*. La prostitution s'est organisée dans les bars. Mais là encore, aujourd'hui, un bar peut être fermé pour proxénétisme.
Ni en maison, ni en hôtel, ni en appartement, ni dans les bars, les personnes prostituées exercent dans la rue, dans les toilettes publiques, le long des axes d'autoroutes, ou des boulevards périphériques - à pied ou en camping-car. Sinon, ses interlocuteurs de la personne prostituée la font payer *pour le risque* (*propriétaire, hôtelier, consommations au bar, etc.*). Elle paye donc souvent très cher pour couvrir le risque de proxénétisme qu'ils encourent !
- Bien que *libre*, la personne prostituée est très surveillée par la police car il faut démontrer la prostitution pour arrêter un proxénète. La police tient donc des fichiers.
- La suppression du PV pour racolage passif en 1994 va gêner la police au quotidien : elle n'a plus d'outil juridique pour limiter territorialement l'espace prostitutionnel.

Depuis Mars 2003, *le délit de racolage* bouleverse le terrain : pressions policières, mises en garde à vue. Les « locales » sont incitées à s'installer en studio (si elles le peuvent !!) et les étrangères à partir avant que la justice ne sévise. À ce jour, le Ministère est encore dans le « testing » : comment vont réagir les tribunaux ? Vont-ils mettre en prison les victimes de la traite ? Vont-ils réaffirmer qu'elles sont victimes en ne donnant pas suite aux poursuites ? ...

3) Les effets de l'évolution du droit des femmes

- **L'accès au travail** a ouvert un potentiel de ressources économiques aux femmes. C'est aussi l'accès à l'extérieur (la rue, la vie publique, etc.)
- **La contraception** a modifié la vie sexuelle des femmes et des hommes, des couples. Et l'attente du client ...
- **La modification du rapport homme/femme** : en 1975, certaines prostituées ont commencé à dénoncer le proxénétisme. Elles brisaient aussi le tabou de la fidélité sans faille à son homme !
- **La liberté à disposer de son corps**, slogan nécessaire aux femmes mais qui clive le mouvement féministe. La prostitution : une liberté ou un esclavage ?

- Ceci dit, le proxénète a su se recycler et adapter ses méthodes. Moins tyrannique et moins violent, le proxénétisme français d'aujourd'hui est *soft*. Il a intégré la liberté de la femme à disposer de son corps... et elle lui donne ses revenus : il n'a plus à les extorquer !

Avec l'accès aux droits propres et aux revenus autonomes, le nombre de candidates à la prostitution diminue : la baisse de la prostitution autochtone est flagrante depuis 1960.

4) Les effets des grands changements socio-économiques

- Le développement de la toxicomanie (aujourd'hui les dealers sont les plus grands proxénètes)
- La majorité à 18 ans
- La dépénalisation de l'homosexualité (qui a rendu visible la prostitution masculine)
- L'apparition du SIDA, qui a re-questionné le point sensible « prostitution et santé publique » et a amené de nouveaux intervenants et d'autres pratiques (RDR).
- Le RMI : la notion de *service spécialisé* se perd au profit du *droit commun*. Mais les services de droit commun méconnaissent la question prostitutionnelle.
- Le changement de discours sur la sexualité a contribué à banaliser la prostitution.
- Le chômage et les politiques de l'immigration (droit d'asile sans droit de travail en 1992)
- L'effondrement du bloc de l'Est
- L'effondrement économique de l'Afrique
- L'arrivée de mineurs étrangers qui survivent de prostitution : donc la révélation d'une clientèle plutôt pédophile en France.

On assiste donc à une mondialisation du phénomène : les pays « pauvres » arrivent en masse sur les trottoirs des pays riches avec un espoir : s'enrichir. Les étrangères sur nos trottoirs occupent les places que les « locales » n'occupent plus car elles ont d'autres moyens pour réaliser leurs aspirations.

Et c'est à cause de cette arrivée massive d'étrangères qui a provoqué des perturbations importantes dans de nombreuses villes françaises que nous trouvons enfin tous les acteurs politiques et sociaux réunis pour travailler cette question. En un sens, la traite des êtres humains sert de révélateur à des souffrances jusqu'ici trop souvent ignorées.

PROSTITUTION ET PARCOURS DE VIE :

Compréhension de la pratique prostitutionnelle

Une recherche développée à la demande de la DDASS et de la DRDFE

Réalisée par le CERECC-ICSH²

Résumé de l'étude

Laurence MOUSSET,

Docteur en psychologie à l'Institut de Criminologie et de Sciences Humaines.

Université Rennes 2.

Cette recherche est le second volet d'une étude développée en 2000 à la demande de la DRDFE intitulée « Etat des lieux du phénomène prostitutionnel sur le département d'Ille-et-Vilaine »³. Cette étude avait montré que les formes les plus visibles d'une pratique prostitutionnelle peuvent masquer certaines pratiques moins visibles et dont l'identification pose question, notamment en termes de préconisations pour une prévention et une prise en charge efficace de cette problématique par les acteurs de terrain (travailleurs sociaux, associations, autres professionnels).

I - Méthodologie de la recherche

Cette méthodologie repose essentiellement sur des entretiens qui sont menés d'une part avec différents professionnels (secteurs hospitalier, social, associatif, pénitentiaire) et d'autre part avec des femmes qui ont de manière contemporaine ou qui ont eu dans leur parcours de vie une pratique prostitutionnelle.

Les entretiens auprès des professionnels permettent d'approcher la perception de ceux-ci sur la difficulté à voir, entendre, évaluer et prendre en charge des femmes qui semblent avoir une pratique prostitutionnelle. Les entretiens auprès des femmes ont pour finalité de décrire de manière singulière leurs parcours de vie en explorant les dits et non-dits ainsi que les représentations que ces femmes présentent quant à leur parcours et à leur pratique. Deux groupes de femmes sont ainsi rencontrés pour les besoins de cette étude : des femmes ayant une pratique de la prostitution de manière visible sur la rue (espace public) et des femmes rencontrées en détention et qui reconnaissent avoir eu à un moment de leur vie une pratique prostitutionnelle, quelle que soit la forme de cette pratique (espace public, espace commercial ou espace privé).

II - Calendrier de la recherche

Cette recherche s'est déroulée de janvier 2002 à septembre 2003, permettant dans un premier temps de constituer un fonds bibliographique puis de mener les entretiens appropriés et enfin de rédiger le rapport final remis le 13 novembre 2003.

² CERECC-ICSH : Centre d'Etudes et de Recherches en Cliniques Criminologiques, Institut de Criminologie et Sciences Humaines, Université Rennes 2 Haute Bretagne

³ Mousset-Libeu L., Villerbu L.M., (2000), *Etat des lieux du phénomène prostitutionnel en Ille-et-Vilaine*, CERECC-ICSH

III - Résultats de la recherche

Différentes analyses sont confrontées pour éclairer le phénomène prostitutionnel. Une discussion est tout d'abord proposée autour des différents modèles théoriques qui sous-tendent la compréhension de cette pratique. Le modèle anthropologique du pouvoir que s'accordent les groupes dominants sur les groupes minoritaires et le modèle sociologique de la domination du masculin sur le féminin. Toutefois, il ressort de cette confrontation que ces modèles pour autant pertinents qu'ils soient ne suffisent pas pour approcher de façon singulière la pratique prostitutionnelle des femmes. A la lecture des entretiens avec les femmes rencontrées, un autre modèle complémentaire et en interaction avec les deux modèles théoriques analysés est proposé. Il s'agit d'un modèle descriptif qui permet de situer le sujet aux prises avec un conflit psychique et social, lequel se cristallise autour de l'inadéquation de la constellation familiale.

Cette inadéquation repose sur une représentation de la femme, depuis son enfance, à travers les imagos parentales, une relation avec une mère vécue dans un registre de « cruauté » et une relation avec un père vécu comme « absent voire manquant ». Ce conflit s'élabore à travers les expériences vécues ou reconstruites comme telles, dans une confrontation inadéquate avec les attendus sociaux normatifs, et plus particulièrement l'image de la mère « prenant soin » qui est défaillante tandis que le père « manquant » est socialement excusable du fait de son statut professionnel.

Il ressort de ce conflit psychique et social, une mise en demeure à l'égard des figures masculines (les clients) de « donner ». Il s'agit donc d'une attitude de racket prostitutionnel qui a pour fonction de « prendre » de manière agressive à l'homme ce que le père manquant n'a jamais donné, et d'exiger par là même réparation des actes inadéquats posés (ou représentés) par la mère. Dans la mise en scène prostitutionnelle, la femme tente de contenir ce conflit, dans une mise en acte qui fonctionne comme un étayage psychique et social.

Pour ces femmes, la légitimation est placée au cœur de la pratique prostitutionnelle, une légitimation que la femme propose, qu'elle donne à voir à la société, niant ainsi le processus en jeu dans la pratique. Cette légitimation fait l'objet d'une désirabilité sociale qui varie selon la place qu'occupe la femme. Ainsi, pour les femmes qui ont une pratique de prostitution contemporaine dans l'espace visible cette légitimation passe par une forte « autodétermination » assortie d'une fonction en termes d'utilité sociale (faire frein aux agressions sexuelles, prendre soin des handicapés ou hommes seuls...). Pour les femmes rencontrées en détention, la légitimation emprunte des voies de victimisation à travers lesquelles c'est l'ensemble du polymorphisme délinquantiel qui est légitimé dans le discours.

Par ailleurs, les parcours de vie des femmes montrent que de nombreuses ruptures ou effacements de lien social peuvent être décrits et pour certaines dès le plus jeune âge. Ces défaillances sociales ont contribué au délitement de la personne en tant que sujet de droit, provoquant progressivement un enfermement dans une représentation du monde inadéquate. Ces ruptures sont à prendre en compte pour la définition d'axes prioritaires de prévention et de prise en charge du phénomène prostitutionnel.

IV - Préconisations

Ces préconisations sont larges, multiples et s'adressent à l'ensemble des structures qui portent les valeurs de la société et protègent les personnes quant à la qualité des liens sociaux. Différents secteurs doivent être sensibilisés en termes de prévention : le secteur médical notamment péri-natal mais également psychiatrique ; le secteur scolaire à travers les décrochages scolaires, l'absentéisme et l'orientation des jeunes filles ; le secteur judiciaire quant aux trajectoires délinquantes, au traitement des plaintes pour agression sexuelle et dans un secteur plus précis les demandes d'émancipation des jeunes filles ; le secteur social dans toutes les demandes qui sont faites et surtout les placements et les maltraitements maternels.

Cette étude montre également la nécessité de former davantage les professionnels sur le thème général de la prostitution ou des pratiques sexuelles tarifées, lesquelles sont le plus souvent difficiles à identifier. Cette formation doit ouvrir le dialogue sur les nombreuses formes que peut prendre la prostitution, sur un questionnement quant aux représentations sociales normatives sur cette pratique et sur la compréhension des enjeux psychiques et sociaux pour la femme qui a recours à cette position singulière dans son parcours de vie.

**La recherche menée par Laurence MOUSSET
sera disponible fin avril 2004 auprès de la DDASS 35.**

Table ronde

Elus locaux : Jocelyne Bougeard et Sébastien Sémeril.

Les élus de la Ville de Rennes sont confrontés et interpellés par les faits récents, visibles de prostitution de rue, situés dans le quartier de la gare.

La prostitution connaît des réalités diverses suivant les territoires, elle a des formes multiples et nous devons de n'en négliger aucune, même si la prostitution de rue est celle qui déclenche la plus vive voire la seule réaction de la population.

Nous devons aussi lutter et prendre en compte la gravité de la prostitution dans certains établissements comme les bars à hôtesse, via les nouvelles formes de communication ou encore dans des secteurs moins visibles. Les inégalités pauvres/riches, nord/sud, hommes/femmes, mineurs/majeurs renforçant tous les risques.

En tant qu'élus locaux, nous devons travailler dans le respect de nos compétences, exercer nos droits et obligations pour une prise en compte des situations dans l'ensemble de ses dimensions, cela exige réflexion, écoute, concertation, action et évaluation.

Le cadre de compétences est fixé par différentes dispositions et lois entre les services d'état qui nous seront exposés tout à l'heure et ceux des collectivités territoriales qui nous concernent. La qualité de ces collaborations opérationnelles s'appuie en particulier sur le contrat local de sécurité. Il faut souligner l'exigence de ces partenariats et mesurer la complexité, la difficulté à inscrire des solutions justes, durables et unanimes.

Unanimes ! Comment serait-ce possible alors que les points de vue et les attentes sont tellement opposés ? Entre la demande de réouverture des maisons closes, la conviction d'un "mal nécessaire", l'impuissance à lutter contre "le plus vieux métier du monde", la liberté d'exercer ce qui devrait être considéré comme un métier comme un autre disposant des droits du travail, l'expression la plus forte des inégalités hommes-femmes et des violences qui leurs sont imposées... Cette dernière analyse est associée au fait que les prostituées actuellement présentes sont majoritairement d'origine africaine, sans papiers et pour certaines très sûrement mineures et soumises à des trafics internationaux. Le débat social, local et national est donc difficile et violent.

Plusieurs élus et services afférents collaborent, certains plus en lien avec les services d'état. Sont concernés les élus à la sécurité urbaine, chargés du quartier concerné, à la solidarité, à la santé, à la propreté, à l'égalité hommes-femmes.

Nos priorités doivent être mises en oeuvre :

- pas de fatalisme, ni de tolérance. La prostitution est une atteinte à la dignité humaine contre laquelle il faut lutter ;
- information, écoute, débat, suivi de la situation avec la population et tout particulièrement les habitants du quartier et des associations de quartier ;
- soutien auprès des prostituées via les associations d'aide en terme de santé, d'hébergement, de droits, sachant que ces associations peuvent avoir des missions et des engagements de nature différente et que nous pouvons participer à leurs cohérence et complémentarité ;
- renforcement des partenariats institutionnels ;
- actions de prévention, en particulier des jeunes et des populations fragilisées, de sensibilisation de la population, de formation des acteurs sociaux.

Ces actions exigent concertation, moyens, pérennité et volonté politique.

Police : M. Bergeron

M. BERGERON a indiqué que les services de police ont procédé récemment à la fermeture de deux bars pour « proxénétisme ».

Sur la rue, sont apparues des femmes africaines, notamment des nigérianes, et des femmes du Bénin et du Cameroun. L'application du délit de racolage amène à interpellier ces personnes qui racolent sur la rue : elles sont entendues et fichées et le plus souvent remises en liberté. Deux d'entre elles ont été mises en examen pour proxénétisme et trois pour « aide à la prostitution ».

Gendarmerie : Capitaine PIRIOUX

La gendarmerie déclare avoir une vigilance au quotidien sur cette question pour tout ce qui pourrait se passer dehors ou dans les lieux publics. Il est par contre très difficile de pénétrer dans les lieux privés.

Tribunal : M. Calut, procureur

Le Tribunal va juger dans la semaine qui vient une affaire qui implique six hommes et une femme (tous nigériens) pour proxénétisme aggravé.

Aides, Délégation d'Ille et Vilaine

Nathalie Bouhaddi-Liger
Animatrice de Réduction des Risques sexuels

AIDES est une association de lutte contre le sida, de soutien, d'accompagnement et de prévention. Notre mission est de réduire les risques de contamination au VIH, IST et hépatites par l'accès aux soins, à l'information et aux outils de prévention. Nous intervenons depuis début 2002 auprès des personnes prostituées (prostitution de rue) à Rennes. Nous avons retenu cette action comme prioritaire car : ces personnes sont éloignées des circuits d'information traditionnels, elles peuvent se trouver dans des situations de précarité sociale (rejet social), culturelle (personnes d'origine étrangère, depuis peu en France) et affective, et, à proximité des clients, elles sont les plus proches relais de prévention.

La première phase s'est concrétisée par un état des lieux qui nous a conduit à aller, en binôme et à pied, à la rencontre des personnes prostituées de rue. Nous avons mis à leur disposition des informations sur les modes de contamination et de protection des Infections Sexuellement Transmissibles, de la documentation bilingue et des outils de prévention. Cet état des lieux nous a permis de pouvoir appréhender la réalité (les codes) du travail de rue, la nuit, de rentrer en relation avec les personnes concernées et de pouvoir évaluer les besoins.

En janvier 2003, nous avons aménagé un bus. Celui-ci était nécessaire pour pouvoir aller plus loin dans nos échanges avec les personnes : par une protection des conditions atmosphériques, un éloignement des perturbations et violences de rue et la mise en place d'un espace convivial. La qualité des échanges s'est accrue immédiatement, des demandes d'écoute (parcours de vie) et des besoins d'accompagnement (accès aux soins et au droit commun) ont pu s'exprimer et se répercuter par des accueils à l'association.

Le travail d'écouter, nous permet d'aborder avec les personnes des échanges autour :

- du vécu prostitutionnel : l'arrivée dans la prostitution, les rapports à l'argent, le client, la rue, etc.
- du vécu individuel, familial, avec les structures d'aides sociales, avec la préfecture, les services de police, etc.
- la réduction des risques sexuels, la santé.

Le travail d'accompagnement des intervenants de AIDES, dont l'objectif est, à terme, l'autonomisation des personnes dans leurs démarches, est axé autour de :

- *l'accès vers le soin : de jour dans des lieux de soins (centre examen de santé CPAM), de nuit, avec la participation de Médecins Du Monde à certaines des sorties depuis octobre 2003.
- *l'orientation et l'accompagnement juridique : dans des cabinets d'avocats, lors de sorties en présence d'une avocate, au tribunal ...pour tout ce qui concerne le pénal mais aussi leurs droits en ce qui concerne l'obtention d'un titre de séjour.
- *l'orientation et l'accompagnement vers les structures de droit commun d'aides sociales (ouverture de CMU, domiciliation,...).

Les difficultés rencontrées sont de trois ordres :

- *juridique et social : la précarité liée à la situation administrative, la domiciliation hors Rennes, les textes de lois « Sarkosy » (criminalisation des personnes et augmentation de la précarité déjà existantes : que peut-on proposer aux personnes arrêtées pour racolage et ayant une amende à payer alors que leur seule ressource est la prostitution ? ou aux personnes émettant le souhait de quitter la prostitution ?)
- *culturel : peu d'autonomie liée à l'absence de maîtrise de la langue parlée et écrite
- *propres aux intervenants : absence de plates-formes « sortie de la prostitution » et « accueil sécurisant », jusqu'où va-t-on alors dans nos échanges ? Absence de connaissance des « réseaux » de la prostitution, on repère une grande différence entre la réalité de terrain et la réalité médiatique...

La formation dispensée par Métanoya à AIDES, au Planning Familial, à l'ASFAD et au CIDF a été une ébauche de réponse à ces difficultés puisqu'elle nous a permis d'acquérir une connaissance plus globale sur le phénomène prostitutionnel mais aussi parce qu'elle a permis aux acteurs de confronter leurs représentations et ainsi apprendre à mieux se connaître.

Nous espérons aussi que cette journée de sensibilisation permettra par la présentation de l'accueil sécurisant de Nice et par la rencontre d'autres acteurs locaux de mieux travailler à l'accompagnement des personnes et aboutira à la mise en place d'un réseau ressource sur cette vaste question.

Le public :

Il sera posé des questions sur deux thèmes :

- le rapport entre prostitution et blanchiment d'argent « sale »
- le client : les interpeller et/ou faire une démarche éducative.

AC-SÉ - L'ACcueil SÉcurisant pour les victimes de la Traite des Êtres Humains

Philippe THELEN

*Association SPRS-ALC Nice⁴
Service de Prévention et de Réadaptation sociale*

A- PRESENTATION DU PHENOMENE DE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Définition de la traite des êtres humains

« .. désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement. »

Article 3 du Protocole additionnel de la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée (Palerme, décembre 2000).

1. Le phénomène : les causes à l'origine du départ

Les causes sont liées aux pays d'origine et à la situation personnelle des victimes :

économiques et politiques

- chômage élevé / pauvreté / manque de perspectives / instabilité politique

sociales

- marginalisation féminine / niveau d'études moyen ou bas / problèmes familiaux / possibilité réduites de migration légale.

causes liées aux pays de destination

- fausse image de bien-être et de richesse / survalorisation de précédentes expériences de migration / méconnaissance des réalités des pays de destination.

⁴ ALC est une association reconnue d'utilité publique à caractère social, intervenant dans les Alpes Maritimes auprès d'adultes et mineurs en difficultés sociales. Elle dispose de 6 établissements (CHRS, Centre Maternel, CADA, Foyers pour mineurs, CHORUS O6 (Urgence sociale), SPRS (service social spécialisé prostitution) et emploie plus de 220 salariés professionnels du secteur médico-social.

Le Service de Prévention et de Réadaptation Sociale (SPRS) a une mission départementale de service public définie par une convention avec la DDASS des Alpes Maritimes depuis plus de 30 ans. Ses missions se déclinent à partir de deux axes :

- Action en faveur des personnes prostituées (Contacts sur les lieux de prostitution / Suivi accompagnement social individualisé / Actions collectives avec les bénéficiaires / Actions de formation et de sensibilisation / Partenariat sur des actions locales (santé, lutte contre les exclusions,...), nationales (FNARS, Action sociale spécialisée,...) et européennes (programmes européens DAFNE, STOP,...).
- Action de prévention particulièrement celle concernant les violences faites aux adolescents grâce à la création du programme GRAIN DE SABLE. Mais aussi promotion de la santé, prévention IST, etc.

2. Les victimes potentielles de la traite des êtres humains Toutes candidates à l'expatriation, elles sont à la fois :

vulnérables

- pauvreté / âge / place dans la société / situation familiale / éventuel handicap / endettement

et courageuses- à la recherche d'alternatives à leurs conditions de vie.

3. Méthodes de recrutement :

le « fiancé »

les trafiquants instaurent des relations d'amitié avec les victimes potentielles, afin de gagner leur confiance et de les convaincre de partir à l'étranger.

manipulation, chantage affectif pour obliger les jeunes femmes à se prostituer.

famille ou amis

Les familles confient leurs enfants à des proches résidant en Europe pour qu'ils puissent suivre des études et trouver un emploi (*notamment, dans le cas d'esclavage domestique*).

petites annonces et agences de placement

Des emplois séduisants et une assistance à l'obtention des documents de voyage cachent la réelle nature du travail et les conditions de vie à l'étranger.

les dettes

Les trafiquants rachètent les dettes aux créanciers des victimes potentielles pour les obliger à les suivre à l'étranger et à travailler pour eux, afin de regagner leur liberté.

dans certains cas, le kidnapping

4. Le voyage :

les documents

- visas touristiques / faux papiers. Ils sont généralement fournis par les trafiquants.

conditions de voyage- en fonction des documents des victimes potentielles.

- en transports collectifs (avion, train, cars) ou en voiture.

- passage par plusieurs pays de transit.

5. Les réseaux

Multiplés et de structures diverses, selon :

5.1. la forme

structurés: véritables organisations criminelles internationales, impliquées dans différents types de trafics, dont la traite des êtres humains.

peu ou pas structurés: groupes de trafiquants, souvent composés de membres d'une même famille.

5.2. l'organisation interne

- ils peuvent contrôler tout ou une partie du processus de la traite.

5.3. les réseaux de la traite des êtres humains peuvent se rapprocher des réseaux de l'immigration clandestine, notamment en ce qui concerne :

- les itinéraires.

- les faux documents.

- l'abus de vulnérabilité des personnes

6. Les formes d'exploitation

6.1. Exploitation sexuelle

- prostitution / industrie du sexe

6.2 Exploitation économique

- esclavage domestique / ateliers clandestins / exploitation par la mendicité
- soumission à des activités illicites
- autres formes (secteur du sport, vente d'organes...)

7. Les méthodes d'asservissement

7.1. Les formes d'exploitation diffèrent, le processus d'asservissement est le même :

- confiscation du passeport et/ou de tout autre document.
- séquestration physique ou « psychologique »
- abus de la vulnérabilité.
- chantage affectif.
- recours à la violence, à la coercition et/ou aux menaces contre la victime ou les membres de sa famille.

7.2. La victime se retrouve dans une situation d'esclavage, caractérisée par :

- un contrôle physique et psychologique sur la personne.
- un traitement inhumain.
- la privation de la liberté : le sujet devient objet.

8. Consentement ou non de la victime

Le consentement initial de la victime est indifférent. Les migrants peuvent connaître la nature de l'emploi à l'étranger (prostitution, travail domestique, en atelier)... mais ils ne connaissent jamais :

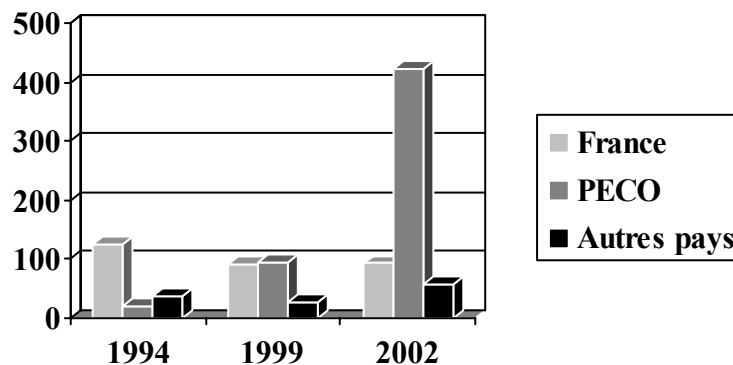
- les réelles conditions de vie et de travail auxquelles on va les soumettre.
- les méthodes utilisées pour les soumettre.
- l'absence de liberté qui en découle.

9. Des chiffres

Prostitution

En 2002, le SPRS de l'association ALC à Nice, a rencontré à Nice 574 personnes. La majorité était originaire des Pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO).

Un exemple



MOLDAVIE 15/09/1999. Mademoiselle R.R. répond à une petite annonce proposant un travail à l'étranger. Le 26/10/1999, elle part en voiture de Kisinou à Jasi, puis continue en train jusqu'à Stul Mare en Roumanie. R.R. passe la frontière entre la Roumanie et la Hongrie

avec des femmes et des hommes qu'elle ne connaît pas. En Hongrie: R.R. est enfermée dans un appartement pendant 20 jours. Son passeport est confisqué.

Puis, elle est en République tchèque, séquestrée pendant 30 jours avec 7 autres jeunes femmes. R.R. passe la frontière autrichienne illégalement.

En Autriche, la Police des frontières l'arrête : trois mois de prison. Un avocat lié *au milieu* la fait libérer. Elle se retrouve à Nice le 20 avril 2000, où elle est obligée de se prostituer, pendant un an. Le 21 avril 2001, à l'aide d'un ami, elle s'enfuit et prend contact avec l'association ALC.

Son parcours, avant d'arriver en France, a duré 6 mois dont 50 jours de séquestration et 3 mois de prison.

Esclavage domestique

Un exemple

Avril 1998, Mademoiselle K.G., éthiopienne, par l'intermédiaire d'une agence de placement, part à Ryad (Arabie Saoudite), pour travailler en tant qu'employée de maison pour une famille saoudienne. Le contrat, de deux ans, prévoit un salaire de moins de 150 euros.

Juillet-septembre 1998 : K.G. travaille à Nice où ses employeurs passent leurs vacances d'été. Puis elle rentre avec eux à Ryad. Juillet 1999 : K.G. suit encore ses employeurs à Nice et s'enfuit. Ses conditions de vie et de travail : K.G.

- travaille toute la journée, 7 jours sur 7, sans congés.
- est payée très irrégulièrement.
- est enfermée à clef dans l'appartement.
- dort dans le couloir, à même le sol.
- mange les restes.
- est victime d'agressions sexuelles et de viol.
- son passeport est confisqué.

Ces critères définissent une situation d'esclavage domestique.

B- LA PROTECTION des VICTIMES de la TRAITE en FRANCE

1. La Loi pour la Sécurité Intérieure (loi 2003-239 du 18 mars 2003) a prévu :

- la définition de la traite des êtres humains.
- l'introduction dans le code pénal de l'incrimination de *traite des êtres humains*.
- le principe de protection des victimes.
- l'attribution d'un titre de séjour aux victimes qui coopèrent dans une procédure judiciaire et qui rompent tous liens avec le milieu d'exploitation et de tous recours à la prostitution.
- la répression accrue du racolage (délict).

et aussi pour l'**Assistance et la protection des victimes** :

- une prise en charge spécialisée, adaptée au cas par cas, en fonction notamment : du type d'exploitation subie / du pays d'origine / du sexe et de l'âge de la victime / des violences subies / du degré de dépendance et de soumission.
- la délivrance d'un titre de séjour provisoire, permettant à la victime de recouvrer ses droits et acquérir une certaine stabilité.
- la formation spécifique du personnel des ONG et/ou des organismes chargés de l'assistance.
- le respect des choix de la victime

2. Assistance et protection des victimes : la mise en œuvre

2.1. Premier contact

- par les unités spécialisées
- par les services de police
- par les services non spécialisés

2.2 Assistance et accueil spécialisé

- pour établir une relation de confiance avec la victime, *le rôle de la médiation culturelle est essentiel* ainsi que d'un référent unique pour chaque victime. ébergement dans des structures d'accueil locales.
- accueil sécurisé, si nécessaire = **c'est pour cela que le Dispositif Ac.Sé a été conçu.**
- suivi social, médical, administratif et juridique en vue de *l'insertion en France* ou pour préparer *le retour dans le pays d'origine.*

Pour l'insertion en France, on travaillera l'autonomisation de la victime, à travers notamment:

- l'apprentissage de la langue française.
- des formations, en vue de la reprise d'une activité professionnelle.
- l'accompagnement vers des structures de droit commun (santé, juridique, administratif...)- le réapprentissage de la prise de décision, de la gestion de sa propre liberté.- le suivi médical et /ou psychologique.
- le suivi administratif, pour l'obtention d'un titre de séjour.
- un éventuel suivi juridique, en cas de coopération de la victime dans une procédure judiciaire.

Retour dans le pays d'origine

- le retour volontaire

- **peut** s'inscrire dans le cadre des programmes mis en place par : l'Office des Migrations Internationales, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ou hors dispositifs, à travers des ONG locales ou à l'initiative de la personne

- le retour imposé

- reconduite à la frontière

.../...

C. LE DISPOSITIF AC.SÉ

Projet financé et soutenu par Ministère des Affaires Sociales, de l'Emploi et de la Solidarité

Direction Générale de l'Action Sociale et la Ville de Paris

Objectifs

Garantir un accueil sécurisant aux personnes françaises ou étrangères victimes de la traite des êtres humains et/ou du proxénétisme.

Mise en réseau de structures spécialisées dans l'accueil des personnes prostituées et de centres d'hébergement

Amélioration des pratiques professionnelles pour l'ensemble des partenaires.

Elaboration d'un mode opératoire commun

Public

Le dispositif s'adresse aux personnes :

- françaises ou étrangères.
- majeures et sans distinction de genre.
- victimes de la traite des êtres humains et/ou de proxénétisme
- en situation administrative régulière ou non
- en danger ou en attente d'alternatives à leur situation
- nécessitant un éloignement géographique vers un lieu tenu confidentiel

Le réseau est constitué de

- Structures spécialisées dans le soutien et l'accompagnement des personnes prostituées.
- Centres d'hébergement assurant la prise en charge globale de personnes en difficulté.
- Une coordination nationale.

La coordination

Le SPRS de l'association ALC a initié le dispositif et en assure la coordination :

- Centralisation et gestion des demandes d'orientation
- Animation du réseau
- Soutien et pôle ressources pour les partenaires
- Gestion comptable et administrative

Accessibilité

Tout intervenant (social, médical, police, justice,...) en contact avec le public visé peut le solliciter.

Il couvre la France métropolitaine et la Corse. Pour le joindre, un numéro d'appel national :

06 64 49 34 74.

NB : le dispositif n'est pas accessible directement par les personnes car l'évaluation du besoin est toujours réalisée par l'intervenant sollicité par la personne.

Evaluation avant orientation

La structure qui sollicite le dispositif doit être en contact direct avec la victime afin d'évaluer :

- la nature des risques encourus par la victime
- la nécessité d'éloignement
- la situation
- les perspectives envisagées pour son avenir (maintien en France, retour pays)

Mais aussi de :

- l'informer sur ses droits si elle décide de dénoncer le milieu d'exploitation.
- la responsabiliser sur sa propre sécurité.
- obtenir son adhésion à la proposition d'accueil.
- faire un bilan de sa situation administrative et des possibilités de régularisation.

Procédure d'Orientation

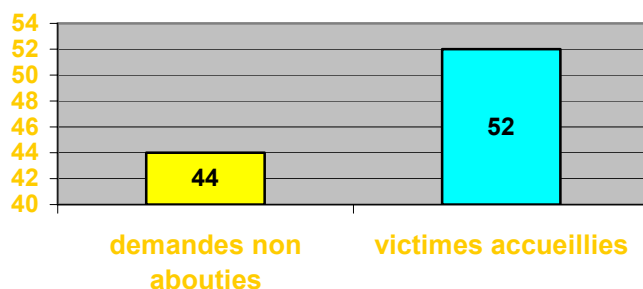
1. Contact téléphonique avec la coordination et vérification des critères d'accueil
2. Confirmation de la demande par l'envoi par fax d'un formulaire « Demande d'orientation ».
3. Recherche d'un lieu d'accueil par la coordination.
4. Réponse sur les possibilités d'accueil sous 48h.
5. Mise en relation des deux parties (demandeur et accueil) qui définissent conjointement de la date d'accueil et des modalités de celui-ci.
6. Accompagnement physique de la personne orientée vers le centre d'hébergement.

Apport du dispositif AcSé

- Fonds de solidarité versé une fois pour toute personne accueillie.
- Prise en charge des frais d'accompagnement vers le centre d'hébergement
- Organisation d'au moins deux séminaires internes par an (frais de transport et d'hébergement pris en charge pour une personne par structure)
- Mutualisation des ressources interne au réseau.

Bilan de l'activité de février 2002 à décembre 2003

96 demandes dont 92 au titre de la traite des êtres humains et 4 pour esclavage domestique.



52 victimes accueillies dans le dispositif Ac.Sé :
42 dans le cadre du maintien sur le territoire national.
10 dans le cadre d'un retour volontaire dans le pays d'origine.

Contact coordination : **06 64 49 34 74**

Philippe THELEN Federica MARENGO

Boite Postale 1532

06009 NICE CEDEX 1

Email : ac.se@association-alc.org



PROJECTION DU FILM

« Prises de Vies »,

Ce film de 50mn présente six témoignages de personnes quittant la prostitution. Elles sont suivies par des services spécialisés du Réseau Grand Sud.

Ces personnes, hommes, femmes, jeunes, moins jeunes, françaises ou étrangères, ont accepté de parler de leur parcours devant la caméra **pour les intervenants sociaux** : ce film n'est donc projeté que dans un cadre professionnel - et toujours en présence d'un travailleur social membre du Réseau Grand Sud, pour garantir aux personnes qui ont accepté le risque de se dévoiler l'usage qui peut être fait de leur propos et de leur image.

Commentaires du public, à Rennes, ce 9 décembre 2004

Emotions

- colère, souffrance, gâchis, raté, injustice, gêne, malaise, dégoût même !
- révolte ↔ abandon insoutenable
- mais aussi admiration, lueur d'espoir, force chez ces personnages.
 - étonnée par leur énergie/épatée. « Toujours récupérable »
 - Exprime une sincérité / remise en confiance (travail préalable)
 - Surprenant, interrogeant : la prostitution apparaît parfois comme un pansement sur la vie d'avant...
 - des mots très forts : « *Il faudra que je me pardonne* », « *N'avoir plus d'âme, être mort* » / « *je me suis habitué, je ne peux faire que ça* »
 - Parfois c'est l'enfer, et parfois c'est le paradis...

Spécificités de ces parcours/

- Manque d'AMOUR depuis l'enfance (ou ne pas se sentir aimé), manque de reconnaissance
- Manque père/mère - différence entre les enfants - pas d'enfance
- Manque d'écoute de l'entourage - Manque de dialogue
- Chute, happé par la chute
- Accumulation : viol - maltraitance - inceste - violence
- Drogue - médicament - alcool - Utilisation des toxiques qui « anesthésient »
- Abandon - Etat de vulnérabilité car sans protection des adultes : décès père ; absence du père
- Peu d'estime d'eux mêmes : « *Je ne vaudrais pas grand chose* »
- Pas de construction - pas d'étayage -
- L'isolement, le passage à la marginalisation
- Non dit's)

Facteurs de risques / indicateurs

- Sentiment intense de manque d'amour, de reconnaissance

- Absence lien affectif - pas de structure familiale
- beaucoup de rejet
- Vécus sexuels traumatiques
- La toxicomanie, facteur de risque prostitutionnel ou prostitution, facteur de risque de toxicomanie ?
- Adolescence en errance, avec une fragilisation et le refus de faire appel à un tiers (à un travailleur social en particulier)
- L'échec scolaire / Mais aussi un surinvestissement scolaire qui peut être la marque de la recherche d'un refuge mental pour échapper aux problèmes familiaux ou à la prostitution.
- Absence d'alternative professionnelle mais aussi de passion, de projet de vie.
- Absence de RMI pour les moins de 25 ans qui augmente la précarité de ces jeunes

Enfin il est noté qu'une *rencontre, une personne* souvent elle-même prostituée est un facteur déclenchant pour l'entrée dans un parcours prostitutionnel : l'initiateur, souvent l'initiatrice...

Ce qui a étonné dans ces témoignages

- La dignité
 - Leur état de vulnérabilité
 - Mais aussi leur force ! Et leur niveau de conscience
 - Le mirage économique de la prostitution.
 - Mais elles acceptent de faire un autre travail moins bien payé quand elles s'arrêtent.
 - Besoin de l'humain - de ne plus être objet
 - Qu'ils n'aient pas de haine, mais de la tristesse, de la détresse
 - Les mots souvent utilisés : « Avilir, meurtrir, se salir, se dégoûter, la destruction »
 - Elles ne se disent pas toutes victimes : elles se responsabilisent dans leur démarche et leurs choix.
 - Le sentiment de honte ressenti qui vient surtout du regard que les autres portent sur les prostituées
 - l'association de paradoxes comme « humilié (e) » et « fier (fière)».
- Et aussi :
- la prostitution comme une revanche : le fait d'être choisi, même par un client, c'est une valorisation
 - le passage à l'acte est rationalisé (peut-être dans l'après coup)

La souffrance autant pour les hommes que pour les femmes

Ils sont des êtres humains « comme nous » ! (changement des représentations)

**La salle a tenu à exprimer ses remerciements
aux personnes qui ont accepté de témoigner dans ce film,
et à saluer leur effort à trouver les mots pour dire un vécu douloureux.**

Atelier 1

Les outils du droit commun et du droit spécifique

Le groupe a travaillé à partir d'un témoignage :

Il s'agit d'Africaines qui ont quitté le réseau. La question s'est posée de :

- l'accompagnement
- l'hébergement
- la santé
- le social

Il s'avère :

- Besoin d'un réseau de partenaires diversifiés et complémentaires
- Besoin de rencontrer, mieux se connaître : recenser les compétences et les moyens
- Mutualiser = addition des compétences / inter-action des connaissances

Mobiliser les volontés sur le modèle de la *plate forme violences* permettrait :

- une veille permanente sur ce sujet.
- offrir des référents à l'ensemble du droit commun du département
- recenser les moyens
- se former (*cette demande revient dans tous les ateliers et tous les bilans*)

Il est noté que l'implication de la Ville de Rennes dans un tel réseau est essentielle.

Construire le réseau - mieux s'organiser → se connaître → se former : ceci est indispensable.

Quelle articulation, quels outils, quelle tête de pont, quelle coordination ?

Pour cela l'atelier suggère l'organisation de rencontres sur prostitution et santé - hébergement - juridique. Il pourrait s'en dégager une dynamique concrète.

Atelier 2

Prostitution, comment en parler ?

Le lien

Les témoignages ont conduit le groupe dans une réflexion sur l'isolement et le lien. Briser l'isolement et établir le lien tout en constatant que ce n'est pas si simple : le travailleur social peut parfois participer au sentiment de honte éprouvé par les personnes prostituées, doublé

parfois de peur, car nous renvoyons aux personnes une image de la personne « normale » et parfois inconsciemment de l'hostilité, voire de la condamnation ?

De les voir parler de leur vie et s'exprimer a permis de mesurer à quel point le quotidien de la rue, c'est souvent les humiliations (insultes, mépris, rejet) et combien cela les enferme dans une identité de « prostituée ». *Alors que ce n'est pas une identité sociale de se prostituer*: en dehors de la prostitution, elles sont mères, filles, locataires, femmes, ou homme, fils

Il est nécessaire d'ouvrir le dialogue avec ces personnes car tout le monde « participe » au regard négatif posé sur elles. Comment ouvrir ce dialogue sans les enfermer dans ce qu'elles font ?

Ces « prises de vies » ont en commun un besoin de communication qui n'a pas été entendu dans la sphère familiale. Comment s'appivoiser ? Comment établir un lien de confiance sans tromperie tout en sachant qu'établir un lien, c'est prendre un risque ?

L'échange d'argent a un sens dans la prostitution : il sert à ne pas établir de lien, à ne rien devoir à personne. L'argent neutralise la relation et en ce sens, il facilite le non-engagement du client mais aussi celui de la personne prostituée...

« La prostitution, une pathologie du lien ? ».

Quelle place le travailleur social a-t-il dans la reconstruction de la personne ?

En premier lieu, le travailleur social n'a pas vocation de « traquer » quelque chose de caché : il doit se situer en soutien d'un vécu difficile.

- Le travailleur social lui même a un vécu, il n'espère pas seulement apporter quelque chose, mais reçoit aussi beaucoup dans l'échange, le partage.
- Comment entretenir une relation chaleureuse ?
- Il n'est pas question d'effacer ce qui a été vécu. La compassion n'est pas de mise, ni le mépris ni la flagornerie
- Notre formation de travailleur social est parfois empêtrée par des notions de distance, de tabous... Il y a souvent trop de questions qui empêchent parfois de parler simplement.
- Le travailleur social femme est très interrogé dans l'accompagnement d'une personne prostituée (rivalité ?)
- C'est difficile pour une personne d'accepter l'intervention gratuite d'un travailleur social (prise de risque)
Comment réintroduire de l'humain ?
- Renforcer malgré tout l'image de leur propre famille ?
- Comment ne pas enfermer par nos attitudes, nos regards, nos propos... les personnes dans la prostitution ?
- Comment tenter de régler des conflits intérieurs ?
- Comment restaurer pour ces personnes la confiance en elles-mêmes, et la confiance dans les autres ?

*«On est dans l'irréparable, mais pas dans l'irré récupérable»,
dit un jeune homme du film.*

La prostitution, comment en parler ?

- Difficulté d'en parler bien au-delà de la reconnaissance d'outils et d'idées.

- Quelle sensibilisation ? Quelle médiation ? Relayée par qui ? Où ? Comment ? Quelles formations ? Quelle mutualisation de compétences ?
- Nous sommes dans la phase « Briser les tabous »

Comment en parler ? C'est OSER en parler !

Atelier 3

Prostitution visible, prostitution cachée, occasionnelle ...

- **cachée dans des lieux d'enfermement :**

Le film montre un aspect surprenant : si on connaît un peu la question pour la prison, on la connaît moins pour les hôpitaux psychiatriques (où des gens qui vont très mal se rencontrent et parfois s'accommodent, en abusant les uns des autres)

- **cachée en milieu rural :**

Tout le monde sait qu'en milieu rural la discrétion s'impose et s'oppose à l'image d'Epinal du bas résille et du fume-cigarette...

- **cachée sous le mariage :**

Des femmes malgaches, ou qui viennent *des îles*, pour vivre avec des messieurs qui ont beaucoup de fantasmes... Mariage et prostitution ?

- **cachée à l'université :**

En milieu étudiant : « c'est fermé, pas parlé, TABOU » - On en parle peu !

- **cachée pour les hommes :**

S'il y a peu de prostitution *habillé en homme* après 30 ans, avant elle existe (en garçon ou en travesti). La prostitution masculine représente environ 1/3 de l'activité !

- **cachée sous la misère :**

Précarité, sans papiers, femmes avec enfants, jeunes sans RMI ...

Toute cette prostitution est cachée : aux yeux de qui ?

Savoir entendre derrière les « je me débrouille » et mettre des mots sur les choses notamment sur les circulations de l'argent, car comme un jeune homme le dit dans le film : « *On ne m'a jamais demandé d'où vient l'argent !* ».

Il faut donc oser voir et oser trouver du vocabulaire.

Ceci induit un travail de prévention très adapté :

- sur la représentation de la femme
- pour protéger les Lolita de ceux qui voudraient jouer aux initiateurs
- et lutter contre le tourisme sexuel - le sexe récréatif.

D'où une extrême importance des actions éducatives à mener auprès des jeunes.

Atelier 4

Quel travail de prévention ?

Compte-tenu du film et de l'expérience de chacun, un certain nombre d'axes de prévention ont été pointés :

- **Actions auprès des jeunes :**
 - Education à l'affectif et à la relation
 - Education à la sexualité
 - Egalité des sexes
 - Education à la place du corps

- **Actions auprès des consommateurs :**
 - Auprès des consommateurs eux-mêmes, il y a lieu d'entreprendre une réflexion de fond.
 - Comment agir ? Amendes - Responsabilisation - Prise de conscience..

La Ville de Rennes souhaiterait investir cet aspect du travail.

- **Actions auprès des personnes prostituées:**
 - Prévention des MST
 - Accompagnement social
 - Accéder à leur demande d'un espace d'écoute.

Et chacun peut garder la mémoire de ces quelques mots d'une des jeunes qui témoigne dans ce film :

« Chacun possède une petite lumière qu'il ne reste qu'à allumer. »

Conclusion

CIDF, Centre d'Information sur les Droits des Femmes

Le CIDF, partenaire de ce colloque, souhaite bien sûr que le travail engagé depuis maintenant près de 2 ans avec le MFPP aboutisse au renforcement du réseau pour le développement coordonné d'actions, de mise en cohérence des interventions des uns et des autres.

Nous espérons que cette prime favorise l'implication de l'ensemble des partenaires concernés par le phénomène prostitutionnel.

Le CIDF, de par sa mission d'information sur les droits, souhaite intervenir sur ce champ de l'accès aux droits des personnes prostituées.

Notre engagement sur la prostitution s'intègre dans notre engagement dans le cadre de la plateforme départementale d'accueil des femmes victimes de violences, car la prostitution est une violence faite aux femmes.

À ce jour, le CIDF n'assure pas d'accueil *a priori* de femmes qui se prostituent. Nous ne devons pas sous estimer le travail d'écoute, de repérage de situations difficiles voire de parcours difficiles qui ont conduit ou peuvent conduire à la prostitution. Nous devons tous nous former pour nous adapter ce public.

Aides 35

AIDES rappelle son inquiétude sur le manque de moyens d'intervention, d'aide - et notamment le besoin de conseil juridique pour les personnes prostituées. La situation dans la rue est très tendue depuis les nouveaux textes sur le racolage. Des personnes qui ont fait l'objet d'une première interpellation se trouvent en grande difficulté : quand ils n'ont pas d'autre moyen de survie, ils sont obligés de prendre le risque d'être de nouveau interpellé et probablement plus puni pour récidive.

L'opérationnalité d'un Réseau « prostitution » est une urgence pour améliorer l'accompagnement des personnes rencontrées dans le cadre des programmes de Réduction des Risques Sexuels.

ASFAD

L'ASFAD partenaire de la plateforme départementale contre les violences faites aux femmes s'est tout naturellement associée à l'organisation de ce colloque.

Engagée dans la lutte contre toutes formes d'exclusion, l'ASFAD est amenée à rencontrer le phénomène prostitutionnel.

L'ASFAD dans la continuité du travail engagé par ce colloque, souhaite le développement d'un travail partenarial sur cette question. Partenariat local et national (notamment avec l'Association ALC de Nice).

MFPF

Je tiens à remercier l'ensemble de l'assemblée présente de sa participation à cette première journée de sensibilisation sur le phénomène prostitutionnel dans notre département.

La présence des institutionnels, des élus, des membres des différentes associations et des travailleurs sociaux, les nombreux échanges au sein des quatre ateliers et les retenus démontrent, s'il le fallait encore, l'intérêt de la complémentarité des différentes approches, et l'intérêt d'une prise en charge globale de la prostitution, avec des actions de préventions et d'accompagnement.

Je souhaite que le travail en réseau initié puisse continuer, s'ouvrir et être force de proposition et que notre association poursuive son engagement dans le cadre de ses compétences et de la défense de ses valeurs.

Je réitère mes remerciements aux membres des associations CIDF, AIDES 35, ASFAD et MFPF pour le travail déjà fourni et l'organisation de cette journée.

Merci à tous nos partenaires en espérant renforcer notre partenariat.

Merci à l'association METANOYA, et plus particulièrement à Martine COSTES, pour leur collaboration.

Mme. RUSTICHELLI

Clôture

Au nom du Ministère aux Droits des Femmes et à l'Égalité, je tiens à saluer la qualité de cette journée de travail et à remercier tout particulièrement la présence des représentants de la magistrature, de la gendarmerie, de la police et bien entendu à remercier les services de la DDASS, l'équipe du Mouvement Français du Planning Familial d'Ille et Vilaine qui a eu la responsabilité, en partenariat avec les associations AIDES 35, le CIDF, l'ASFAD et la ville de Rennes, d'organiser cette journée de travail et de réflexion.

Ce séminaire est l'aboutissement d'un travail mené déjà depuis deux ans et il s'inscrit dans les orientations du gouvernement dans sa lutte contre les violences faites aux femmes.

Il s'agit bien d'affirmer que la prostitution est une forme de violence particulièrement intolérable et incontestablement l'une des formes les plus douloureuses d'atteinte à la dignité de la personne humaine. C'est une violation intolérable des droits élémentaires de la personne humaine qui repose le plus souvent sur l'exploitation des personnes en situation de vulnérabilité, fragilisées du fait de leur situation personnelle, économique ou sociale.

C'est, comme l'a qualifiée Monsieur Sarkozy, Ministre de l'Intérieur, dans son discours du 18 mars 2003 à l'Assemblée Nationale, une « forme d'esclavage ».

Ce séminaire marque donc une étape dans la prise en charge du phénomène prostitutionnel sur notre région et particulièrement sur le Département d'Ille et Vilaine. Il importe maintenant de renforcer les partenariats, de développer des actions d'information et de prévention ainsi que les actions d'aide aux victimes du proxénétisme et de la traite des êtres humains.

En remerciant encore l'ensemble des participants à cette excellente journée de travail.

Mme KIEFFER,
Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

BILAN DE LA JOURNÉE

150 participants

Le sondage minute auquel les 60 premiers arrivants ont répondu révèle bien la méconnaissance de la problématique. Par exemple, la question 10 :

Sous quel régime vit la France ?

Prohibitionniste	Abolitionniste	Réglementariste
12	17	31

donc, 43 sur 60 ne savaient pas quel est le régime appliqué en France !!

Aussi pouvons-nous confirmer que cette journée a atteint son objectif de d'information, de sensibilisation.

Par ailleurs, l'analyse du bilan final indique que le sujet a mobilisé et répondu à des attentes profondes sur une problématique de détresse intense qui laissait démunis les intervenants sociaux. De nombreux participants sont prêts à travailler plus avant cette question. Si l'investissement sera variable dans la durée, il nous semble intéressant de retenir l'idée que les participants souhaitent être tenus informés régulièrement des avancées dans la prise en charge.

*Les thèmes : **prévention, formation, travail de la plate-forme (ou en réseau) et lieu d'écoute et d'accompagnement** semblent se dessiner comme des axes prioritaires.*

Nous soulignerons que la prévention en la matière demande une approche spécifique pour aider les intervenants à éviter les écueils classiques (fascination par l'horreur qui se retourne en attrait pour les plus fragiles/ moralisation qui peut être vécue par les jeunes comme une censure) car les « mots » avancés pour qualifier la prostitution ont souvent été chargés d'intenses émotions qu'il faut un peu distancier pour travailler le sujet dans la sérénité.

METANOYA

Le 22 décembre 2003.

Coordonnées des partenaires impliqués en Ille et Vilaine

DDASS

Gaëlle DANTON
13 avenue Cucillé
35031 Rennes cedex
T : 02 99 02 18 94- Courriel : gaelle.danton@sante.gouv.fr

DRDFE

Mme KIEFFER
Préfecture d'Ille et Vilaine
3 avenue Martenot
35026 rennes cedex
Tél : 02 99 02 16 49

AIDES 35

Nathalie BOUHADDI-LIGER
2 Quai Richemont
35 000 Rennes
Tél : 02 99 30 01 30 - Courriel : aides.rennes.rdr@wanadoo.fr

MFPF

Brigitte ROCHER
9, Place de Bretagne
35000 Rennes
Tel : 02 99 31 54 22- Courriel : mfpfad35rennes@wanadoo.fr

CIDF

Mme LEPINAY
21 rue de la Quintaine
35000 Rennes
tél : 02 99 30 80 89 – Courriel : cidf35@wanadoo.fr

ASFAD

Mme FRASNAY
146 a rue de Lorient
35000 Rennes
Tél : 02 99 59 60 01- Courriel : asfad.siege@free.fr

Mouvement du Nid

M.MENARD
BP 83957
35039 Rennes cedex

NB : Vous pouvez télécharger ce document sur le site www.metanoya.org